

## Sommet de l'UNOC3 à Nice

### Bilan de mise en œuvre du cadre de référence de la conférence en matière d'événementiel durable

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères procède de manière habituelle à la certification des événements internationaux dont il assure l'organisation, ainsi que leur labellisation par l'AFNOR relative à l'égalité des femmes et des hommes.

Outre la mise en place d'un dispositif d'assurance-qualité qui s'inscrit dans les principes généraux de la norme ISO 20121, reconnue internationalement comme un standard pour l'organisation événementielle durable, un cadre de référence est défini, sous la forme d'un ensemble de mesures poursuivies afin d'assurer que l'organisation de l'événement produise des effets positifs, et minimise, autant que faire se peut, les impacts négatifs de l'événement, dans ses trois dimensions, environnementale, économique et sociale.

Le SGUNOC, avec l'appui d'un opérateur spécialisé<sup>1</sup>, a ainsi fondé son approche sur un ensemble de mesures, structuré en « 9 caps de l'UNOC pour le développement durable », faisant référence à 12 des 17 Objectifs du Développement durable (ODD) des Nations unies. Afin d'évaluer sa mise en œuvre, un large ensemble d'indicateurs a été considéré. Si certains d'entre eux n'ont finalement pas été retenus car peu pertinents dans le contexte spécifique de l'UNOC, la plupart a pu faire l'objet d'une collecte d'information, notamment avec le soutien des prestataires du MEAE qui étaient parties prenantes de cet effort.

Le compte rendu de mise en œuvre du cadre de référence établi ci-dessous présente les indicateurs de ces 9 caps, y compris ceux qui ont été jugés inadéquats dans le contexte de l'UNOC, à des fins de retour d'expérience.

---

<sup>1</sup> Le cabinet Agapè, en marché avec le MEAE sur cette thématique.

## **« Les 9 Caps de l'UNOC »**

### **1. Assurer des achats responsables**

- a. Inclure des clauses spécifiques RSO dans les marchés**
- b. Respect de la réglementation (plastique, climatisation)**
- c. Valoriser les pratiques des fournisseurs**
- d. Evaluer la chaîne d'approvisionnement en fin d'événement**

*Les indicateurs d'impact relevés incluent*

- *100 % de marchés comportent des clauses RSE*
- *57 % de prestataires sont certifiés ou labellisés RSE*
- *85% de respect de la réglementation sur les plastiques et la climatisation. Ont été notées sur site des bouteilles en plastique et les gobelets en carton du traiteur. Concernant la climatisation, inévitable en période de fortes chaleurs, le rappel en début d'événement de consignes simples, telles que le maintien d'issus extérieures fermées, a été nécessaire.*
- *Un bilan RETEX a permis de mettre en valeur les bonnes pratiques des fournisseurs ;*
- *L'évaluation effectuée en fin d'événement a permis d'attribuer une note de ¾ minimum sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.*

### **2. Encourager la mobilité durable et l'utilisation des transports en commun**

- a. Inciter à prendre le train pour les trajets de moins de 5H00**
- b. Mettre en place des parking vélo**
- c. Assurer les transports inter lieux en mobilité douce**
- d. Favoriser le fret des marchandises en train**

*Nice est située à 5h30 minimum en train de Paris. Il faut donc balancer l'incitation à utiliser le train avec l'attention aux conditions de vie personnelle des agents. Par ailleurs le choix de déplacements aériens peut résulter d'impératifs professionnels (e. g. prendre part à une réunion importante décidée avec un préavis court).*

*L'approche générale de l'UNOC en matière de mobilité douce était de privilégier, pour l'ensemble des participants (hors CEG pour la dépose) un accès à la zone bleue par le réseau de transport public de Nice, notamment le tramway dont une station jouxtait l'entrée de la zone. Pour ce qui concerne l'usage du vélo, le périmètre de la conférence étant très contraint, avec notamment un filtrage de sécurité permanent aux abords de la zone rouge<sup>2</sup>, plutôt que la mise*

---

<sup>2</sup> Périmètre SILT

*en place d'espaces dédiés c'est l'intermodalité, avec l'articulation d'infrastructures existantes, qui a été privilégiée<sup>3</sup>.*

*Pour ce qui concerne le fret, l'approche générale du SGUNOC a consisté à inciter les prestataires du MEAE à expérimenter le ferroutage. Jusqu'à présent, ceux-ci n'y avaient pas eu recours dans le cadre des événements organisés par le MEAE. Une recommandation similaire, formulée à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne au premier de semestre 2022, n'avait pas abouti à un résultat probant<sup>4</sup>. Dans le cas de l'UNOC, une présentation du dispositif a été faite par le prestataire d'appui en matière de développement durable<sup>5</sup> aux autres prestataires. L'entreprise JAULIN y a eu recours avec satisfaction pour le transport de 8 semi-remorques.*

### **3. Mettre en valeur la politique de diversité et d'inclusion des publics**

- a. Egalité F/H**
- b. Personnes en situation de handicap**
- c. Mixité sociale, insertion**

*La conférence étant organisée par les Nations unies, ce sont celles-ci, à travers leur politique d'inclusion des parties prenantes, qui avaient pour mission de mobiliser et faciliter l'accès à la conférence des groupes majeurs<sup>6</sup> comprenant la jeunesse<sup>7</sup>, les femmes<sup>8</sup> et les groupes vulnérables<sup>9</sup>.*

*Par ailleurs, le SGUNOC a recherché la labellisation « Evénement Egalité Femmes – Hommes » dont l'attestation lui a été délivrée le 11 juin 2025 par l'AFNOR. Il a, dans ce cadre mis en place une ligne dédiée au signalement de comportements inappropriés, dont le numéro d'appel, affiché sur le site, a été utilisé à deux reprises, avec un traitement rapide par les organisateurs de la conférence.*

*Pour ce qui concerne l'accueil de personnes en situation de handicap sur la zone bleue, les Nations unies faisaient figurer sur leur site d'enregistrement la possibilité de déclarer le souhait qu'une attention soit portée à leur situation. Des voiturettes électriques étaient mises à disposition de toutes les personnes qui en faisaient la demande, pour circuler entre le lieu d'accès de la zone bleue et la salle plénière. Le SGUNOC, dans la conception de l'aménagement du site, a veillé à ce que les bâtiments temporaires, dont l'aménagement était*

---

<sup>3</sup> <https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/stationnement/stationnements-velos-securises/>

<sup>4</sup> En dépit de la mobilisation des opérateurs français de ferroutage, cette mesure du cadre de référence de la PFUE n'avait pu être mise en œuvre lors des réunions ministrielles informelles qui se sont tenues dans des villes grandes ou moyennes réparties sur l'ensemble du territoire hexagonal. Les prestataires avaient signalé que le préavis court avec lequel ils recevaient les ultimes spécifications de l'événement ne leur permettait pas d'organiser ce type de transport efficacement.

<sup>5</sup> AMO pour certification ISO, le bureau d'études Agapè.

<sup>6</sup> Voir la résolution A/78/L.25 pour la définition de la liste des parties prenantes invitées.

<sup>7</sup> <https://ecosoc.un.org/en/events/2025/youth-forum>

<sup>8</sup> <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-06/Women%20Major%20Groups%20%28E%29.pdf>

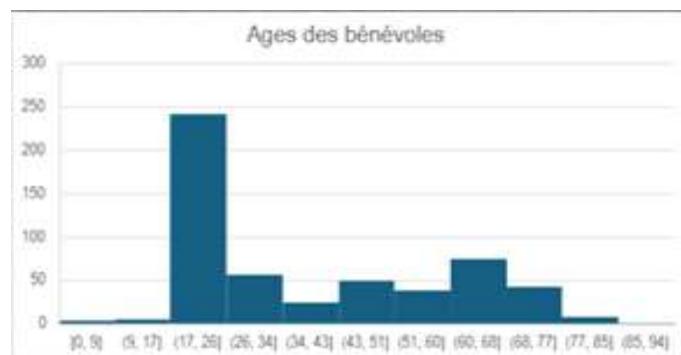
<sup>9</sup> [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-06/OAP7\\_Indigenous%20Peoples%27%20International%20Centre%20for%20Policy%20Research%20and%20Education.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-06/OAP7_Indigenous%20Peoples%27%20International%20Centre%20for%20Policy%20Research%20and%20Education.pdf)

*de sous sa responsabilité, soient munis de rampes d'accès et, pour ceux qui étaient munis d'un étage, qu'ils soient équipés d'un ascenseur.*

*Pour favoriser la sensibilisation et l'implication de publics locaux, notamment les jeunes, à cette manifestation diplomatique internationale, des invitations ont été adressées à de nombreux établissements scolaires niçois pour que leurs élèves viennent s'informer sur les thématiques traitées par la conférence, à travers une visite de sa zone verte (« La Baleine »). L'initiative des « Volontaires de l'UNOC », portée par la Ville de Nice, avec le soutien de l'Etat, a mobilisé, pour assurer ses 2677 missions aux objectifs ci-dessous, l'énergie de diverses générations, comme l'indique la pyramide des âges des 528 volontaires.*

#### Les missions des bénévoles

- Accompagnement des délégations ;
- Orientation sur le site de la Zone bleue ;
- Gestion des flux de congressistes, touristes et résidents niçois ;
- Orientation sur le site de la zone verte (La Baleine) ;
- Tenue de points d'information.



#### **4. Sensibiliser, former et informer à la RSE les parties prenantes plus particulièrement aux impacts sur les océans et l'eau**

- a. Partager la politique RSO avec les parties prenantes (afficher les engagements sur sites et sur le site internet)
- b. Sensibiliser les acteurs économiques à respecter leurs engagements et la politique RSO
- c. Former aux enjeux des océans et de l'eau dans la pratique événementielle
- d. Sensibiliser les porteurs de projets à ces commandements et à la mesure du bilan carbone de leur projet
- e. Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation raisonnée, locale et de saison

*L'ensemble de la conférence avait pour objet de renforcer la sensibilisation de tous les publics et de promouvoir les actions des Etats et des parties prenantes ayant un impact positif sur l'océan. Les engagements des organisateurs en matière d'événementiel durable étaient naturellement présentés aux participants, par affichage sur l'espace d'accès.*

*Des initiatives spécifiques à l'alimentation, rappelées ci-dessous, étaient proposées sur la zone bleue ainsi qu'à l'extérieur, dans la centaine d'établissements affichant le label « UNOC »<sup>10</sup>.*

*Pour ce qui concerne la collecte du bilan carbone des porteurs d'événements parallèles, cette mesure, prise en considération initialement dans le cadre de l'UNOC, n'a pas été poursuivie, à la lumière de l'expérience acquise lors de la Présidence française de l'Union européenne en 2022. En effet, à cette occasion les porteurs de projets, qui proposaient des actions en général ponctuelles et comparables aux événements parallèles de l'UNOC, avaient à leur disposition*

<sup>10</sup> La charte de ce label comprenait, outre l'engagement de modération des tarifs (offrir des menus à 20 euros), celui de proposer un menu végétarien.

*un outil dédié pour calculer un bilan en mode simplifié, pour lequel une formation leur était proposée. Le calcul du bilan carbone de leur événement était un engagement des porteurs pour leur labellisation. L'observation des résultats a cependant mis en évidence alors une grande disparité, sans lien apparent paramètres connus de ces événements, attribuée à des interprétations différentes des modalités de collecte des données. C'est pourquoi, en l'absence d'un outil de calcul normalisé internationalement, facile d'emploi et accessible à tous les porteurs d'événements, il a été considéré dans le contexte de l'UNOC3 que la collecte d'une telle donnée ne pouvait être réalisée efficacement.*

## **5. Garantir une alimentation raisonnée, locale et de saison**

- a. **Cuisiner le juste besoin**
- b. **Proposer une journée sans viande/poisson ou une alternative en viande blanche**
- c. **Proposer au moins une offre végétarienne par repas.**
- d. **Proposer 100 % de produits de saison**
- e. **Proposer 50 % de produits locaux (produits à moins de 200 kilomètres) et en circuit court, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique (label AB français, label agriculture biologique européen, label MSC pour les produits de la mer).**
- f. **Distribuer les surplus alimentaires aux associations locales luttant contre la précarité.**
- g. **Offrir de l'eau en fontaine**
- h. **Assurer la maîtrise et gestion des déchets des traiteurs**

*Le « juste besoin » étant difficile à établir pour des publics dont l'estimation était aléatoire, la solution qui est apparue la plus appropriée pour réduire le volume d'alimentation non consommée a été de la proposer sans délai à un public auquel elle n'était pas initialement destinée, à savoir en premier lieu à l'ensemble du personnel onusien présent sur la zone bleue, notamment aux agents de sécurité sujets à des astreintes ne leur permettant pas de prendre leur déjeuner à l'extérieur du site. Le surplus additionnel était encore proposé avec un léger délai à des agents du MEAE.*

*Le 9 juin (date de l'ouverture) et le 12 juin étaient des journées exclusivement végétariennes sur la zone bleue. Une option végétarienne était proposée les autres jours.*

*Les relevés effectués sur site ont montré toutefois que les cibles relatives à l'origine des produits n'ont pas toutes été atteintes. Si, la proportion de produits locaux (62%) a bien dépassé l'objectif fixé à 50%, on a noté seulement 61% de produits de saison et 15% de produits porteurs de labels de l'agriculture biologique. Des objectifs plus élevés et pertinents pourraient être introduits dans les futurs marchés.*

*L'ensemble des recommandations en matière d'alimentation faisait par ailleurs partie des critères de labellisation « UNOC » des restaurants partenaires de l'organisation de la conférence en centre-ville et autour du site du port Lympia.*

*L'eau en fontaine était disponible sur la zone bleue et de nombreux participants étaient habitués à se munir de gourdes ou de récipients personnels. Une remarque peut être formulée à cet égard : les modèles de fontaines disponibles pour ce type de manifestation utilisent généralement des contenants-recharges en plastique, qui bien que pouvant être réutilisés, ce qui est contraire à une autre recommandation du présent cadre de référence.*

## **6. Favoriser l'économie circulaire de la conception à la fin de l'événement**

- a. Assurer l'éco conception des aménagements**
  - i. Dimensionner au juste besoin en ressources**
  - ii. Mettre en place des produits de proximité, certifiés, issus du réemploi et/ou du recyclage**
  - iii. Pour les produits non loués, ils doivent être réutilisables, modulaires et/ou recyclables**
  - iv. Favoriser la location de matériel pour assurer leur réutilisation.**
- b. Garantir une seconde vie aux matériaux mis en œuvre**
- c. Gérer les déchets du tri au traitement selon les exutoires les plus efficents.**

*La collecte des mesures d'impact de ce chapitre est complexe. Les estimations disponibles, issues du relevé pour le bilan carbone, incluent les données suivantes :*

- **30% de produits certifiés**
- **35% de produits issus du recyclage**
- **84 % (en poids) de produits loués**
- **Pour les produits non loués (16%)**
  - **150 tonnes** réutilisées en interne
  - **27 % (en poids)** de produits recyclés

*Même si la mesure reste difficile ces indicateurs demeurent pertinents pour inciter les prestataires à garder une attention suivie au cycle de vie des produits.*

## **7. Mesurer et maximiser ses impacts (bilan social, bilan environnemental, bilan économique émissions de gaz à effet de serre)**

- a. Mesurer un bilan prévisionnel**
- b. Agir en réduisant les postes émetteurs ou optimisant les actions positives**
- c. Rédiger un bilan**

*L'impact économique et social de la conférence est lié notamment à la présence, au long de la semaine du 9 au 13 juin, d'un public international fort de plus d'une dizaine de milliers de participants représentant de la grande majorité des Etats membres de l'ONU.*

*Les incidences sur l'activité portuaire des mesures de sécurité, inhérentes à un événement de cette ampleur, ont pu être réduites par la disposition sur deux sites disjoints, respectivement le Port Lympia et la halle Palexpo, de la zone bleue et la zone verte. Ce choix, et l'information des riverains bien en amont de la conférence, avait pour but de limiter l'essentiel des mesures restrictives à la semaine de la conférence officielle, et ainsi de ne pas bloquer la majeure partie de l'activité économique portuaire pendant les périodes de montage et de démontage des installations temporaires, de début mai à fin juin.*

*L'organisation de manifestations culturelles et festives liées à la thématique océane, dont le traditionnel carnaval de Nice, la Journée de l'Océan le 8 juin, et une biennale artistique tout*

*le long de l'année, a contribué à intégrer l'événement de manière positive dans la vie locale. Le choix de favoriser les transports publics et de proscrire l'accès du site de la conférence aux véhicules, à part ceux des Chefs d'Etat et de gouvernement lors de l'ouverture ou des services logistiques et d'urgence, a sans doute aidé aussi à limiter les encombres générés par l'événement. La presse locale, qui avait largement diffusé l'information sur les restrictions à venir, ne s'est pas faite l'écho au cours de la conférence de réactions négatives notables à cet égard.*

*Le bilan carbone de l'UNOC3 a été calculé pour la zone bleue, pour la conférence onusienne (9-13/06), ce qui permettait de collecter des données fiables, notamment sur l'origine géographiques des participants ainsi que les intrants<sup>11</sup>.*

*Ce bilan est composé de deux parties calculées par des intervenants différents :*

- Une partie « domestique » incluant les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national<sup>12</sup>. Un expert du prestataire d'appui au MEAE pour la certification ISO de l'événement a calculé cette composante à l'aide de données collectées auprès du MEAE, de ses prestataires, complétées par des données onusiennes sur la participation ;*
- L'autre partie « internationale » incluant les déplacements des participants pour se rendre sur le lieu de la conférence. Le calcul de cette composante a été effectué par les spécialistes onusiens avec les données d'enregistrement et de participation.*

*La somme de ces deux composantes constitue le bilan carbone calculé pour l'événement.*

*Ce bilan a été d'abord calculé avant la conférence, sous une forme simplifiée (bilan « estimé ex-ante » à l'aide de ratios) afin de procéder à une contribution carbone relative à sa composante domestique. Le volume de GES ainsi estimé pour la composante domestique était de 487,5 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO2e)<sup>13</sup>.*

*Le calcul du bilan final est donc plus précis et effectué sur la base de données relevées à l'occasion de la conférence. Ce bilan total « ex-post » était de 5590 tCO2e, dont 515 tCO2e de composante domestique et 5075 tCO2e de composante internationale. On remarquera que l'écart entre l'estimation de la composante domestique et son calcul définitif, qui est faible (5%), justifie a posteriori le choix de la COP21 comme référence. La contribution finale complémentaire a été effectuée sur la base du volume total des émissions (5590 t) duquel on a soustrait le volume domestique estimé (voir ci-dessous).*

*Privilégier les transports en communs niçois avait aussi pour but de réduire l'impact carbone de l'événement. Pour limiter l'impact des déplacements internationaux les Nations unies ont*

---

<sup>11</sup> Les événements spéciaux, événements parallèles ou les émissions liées directement à la zone verte, ne sont pas retenus. D'une part le SGUNOC ne dispose pas des données exhaustives les concernant et d'autre part ce cadrage du calcul permet à l'ONU de disposer de données de comparaison entre les différentes réunions qu'elle organise.

<sup>12</sup> Sont pris en compte notamment les postes suivants : Energie, eau, fret, intrants (équipements, mobilier, matériaux, ...), déchets, restauration, hébergement, immobilisations (bâtiments, parkings, ...), assurance, numérique (ordinateurs, téléphones, courriels, vues, ...). Les sources des facteurs d'émission (poids affectés aux données dans le calcul du bilan) sont détaillées dans la présentation du prestataire.

<sup>13</sup> Cette estimation a été effectuée en prenant comme référence le bilan de la COP21. A noter que cette estimation ne sert qu'à fournir une référence approximée pour procéder à une contribution carbone en deux composantes, l'une nationale, naturellement rapportée à la part domestique du bilan, et l'autre internationale, pour des émissions générées hors de l'hexagone.

accepté que la majorité de leurs agents, qui se déplaçaient entre Nice et leur siège de New-York, utilisent la classe économique, jusqu'à trois fois moins émettrice que la classe affaires, à laquelle leur réglementation intérieure les autorise.<sup>14</sup>

## 8. Contribuer à un projet à impact social et environnemental en lien avec les océans et les mers

### a. Cartographier les projets

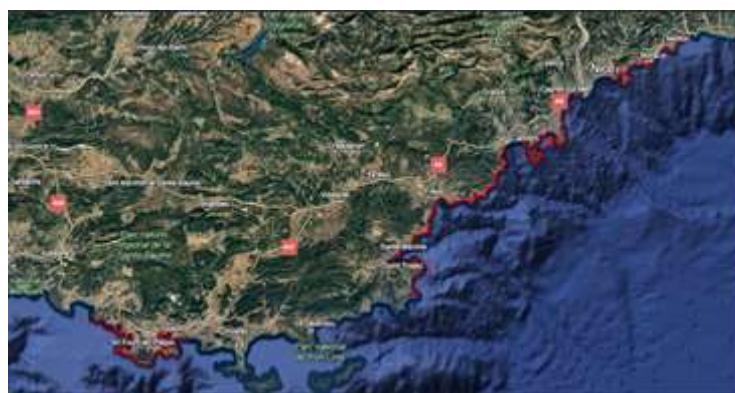
### b. Contribuer à des projets en France et à l'international

Suivant les recommandations de l'Ademe en la matière<sup>15</sup>, le SGUNOC a procédé à une première contribution carbone<sup>16</sup> en acquérant les premiers crédits-carbone bleus français disponibles, répondant à ces critères de qualité c'est-à-dire certifiés avec le Label Bas Carbone du Ministère de la Transition écologique.

Le projet de protection d'herbiers de Posidonie, dénommé PosBacia25 qui fournit les certificats de réduction d'émissions recherchés (les « crédits carbone bleus »), est porté par la fondation ELYX<sup>17</sup>, et sa mise en œuvre est pilotée par le cabinet de conseil environnemental Foresteam. Il a été labellisé « LBC » le 4 juin 2025, quelques jours avant l'ouverture de l'UNOC à Nice.

Ce projet localisé en divers points de la côte méditerranéenne française, en région PACA (Villefranche sur Mer, Antibes, Cannes, La Seyne-sur-Mer, etc.) est caractérisé par

- Une large part des fonds dédiée à la conservation des herbiers de posidonie.
- Le soutien à des initiatives sociales, éducatives et culturelles, notamment la sensibilisation des touristes et l'inclusion des jeunes.
- Une part limitée (environ 10 %) est consacrée à la gestion, au suivi et à la certification du projet afin d'en assurer l'efficacité et la durabilité.



Localisation des herbiers de posidonie du projet PosBacia25

<sup>14</sup> Une étude de la Banque Mondiale conclut qu'un déplacement en classe affaires peut être significativement plus polluant qu'en classe économique (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/141851468168853188>)

<sup>15</sup> <https://www.ademe.fr/presse/communique-national/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques/>

<sup>16</sup> Appelée aussi « compensation ».

<sup>17</sup> Elyx est une fondation abritée par la Fondation Bullukian, reconnue d'utilité publique (FRUP). La Fondation ELYX mène à bien des programmes onusiens « Plaidoyer et éducation », grâce aux soutiens de ses mécènes, via les abondements ou la taxe d'apprentissage, mais aussi grâce à la confiance que lui accordent ses partenaires institutionnels (l'AFD notamment). Depuis 2015, ELYX est le premier et unique Ambassadeur Digital des Nations Unies.

*Une contribution carbone complémentaire, financée par la France pour un volume de 5102,5 tCO2e<sup>18</sup> correspondant essentiellement à la part internationale du bilan, est réalisée par le biais de certificats de réduction d'émissions de l'organe spécialisé des Nations unies pour la lutte contre le changement climatique, la CCNUCC<sup>19</sup>.*

**9. Communiquer de manière responsable et éthique ses résultats et apporter la preuve de ses engagements**

- a. Communiquer en transparence**
- b. Certifier et labelliser l'événement**

*La mise en œuvre du cadre de référence en matière de responsabilité sociétale, fait partie des éléments audités dans le cadre de la certification de la conférence en matière d'événementiel durable<sup>20</sup> et de sa labellisation « Evénement égalité Femmes – Hommes ».*

*Leur attribution publique au SGUNOC par l'AFNOR, sur le site de la conférence le 11 juin 2025, était retransmise par les services de communication de l'ONU sur leur chaîne à diffusion internationale UNTV. Elle est accessible en podcast<sup>21</sup>.*

---

<sup>18</sup> 5590-487,4= 5102,5

<sup>19</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

<sup>20</sup> Norme ISO 20121

<sup>21</sup> <https://webtv.un.org/en/asset/k1n/k1n9k8z2s4>